

2020

# Journées Techniques Régionales



## La gestion quantitative de l'eau dans les Deux-Sèvres

Sur un territoire à la ressource en eau limitée et avec des étés de plus en plus secs, la question du partage de la ressource se pose depuis de nombreuses années en Deux-Sèvres. Les suivis de terrain permettant la prise d'arrêtés de restriction des usages toujours plus contraignants, mettent en avant des conflits d'usages récurrents entre la protection des milieux aquatiques et le monde agricole. C'est dans ce contexte qu'une solution est mise en avant dans les Deux-Sèvres, avec la mise en place d'un protocole d'accord pour une agriculture durable.

### Un protocole d'accord

D'abord opposée à un projet initial de développement de l'irrigation, la Fédération de pêches des Deux-Sèvres a souhaité s'engager dans la discussion pour que l'accès à l'eau devienne un levier à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. Comme l'a indiqué Jean-Michel Grignon, Président de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres : « l'eau est un bien commun qui doit servir une agriculture durable »



Une retenue de substitution

L'idée de ce protocole est d'amplifier les changements de l'agriculture en cours en favorisant l'Agriculture Biologique ou les certifications HVE3 (Hautes Valeurs Environnementales) et ainsi favoriser une agriculture durable. Ainsi les diminutions des prélèvements d'eau l'été, couplées à des changements des pratiques agricoles, seront favorables aux milieux aquatiques et donc à la biodiversité.

L'implication de l'Etat via l'EPMP (Etablissement Public d'état du Marais Poitevin) qui, en tant qu'OGC (Organisme Unique de Gestion Collective), est responsable de la répartition des volumes, reste une particularité essentielle du territoire. Cet établissement est aussi garant du fonctionnement du système via un règlement intérieur adapté.

Ce protocole prévoit en outre :

- un volume d'irrigation réduit en été en dessous du volume cibles du SAGE
- la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- le développement de pratiques agricoles vertueuses, en faveur d'une agriculture durable
- la mise en place d'un schéma directeur de la biodiversité et d'un observatoire des assolements
- des engagements individuels et collectifs des irrigants
- une gouvernance du dispositif ouverte à l'ensemble des acteurs

L'Etat aura également un rôle important afin de contrôler rigoureusement le respect des engagements étant donné que c'est lui, qui attribue les volumes prélevables.

# Effacement du barrage d'Auzay sur l'Argenton

Des mesures complémentaires destinées à compenser la baisse des niveaux d'eau

## Un peu d'histoire

Le barrage d'Auzay a été construit en 1970 à la demande de l'AAPPMA locale pour répondre à l'abaissement de la ligne d'eau observée à la suite de la ruine d'un ancien moulin. Le barrage était constitué d'un déversoir en béton équipé d'un clapet métallique.



Ancien barrage d'Auzay

Depuis plusieurs années le clapet n'était plus manoeuvrable, la ligne d'eau beaucoup plus faible mais la zone d'influence toujours aussi importante. Cette baisse de la ligne d'eau en amont a permis l'apparition de zones de courants et déjà de la diversification des habitats aquatiques. Cependant, le barrage d'Auzay constituait toujours un obstacle à la continuité écologique. Le syndicat a donc proposé à l'AAPPMA d'Argenton d'étudier les possibilités d'aménagement afin de rétablir les fonctionnalités de l'Argenton.

## L'étude préalable

L'étude préalable proposée par le syndicat à l'AAPPMA a débuté par un état des lieux avec relevés afin de connaître les profondeurs d'eau restantes pour les scénarios proposés. Après une longue concertation avec les riverains et usagers, plusieurs comités techniques et de pilotage, un projet conséquent a été validé comprenant :

**Budget** : 135 000€ ttc

Journées techniques régionales 2020

## Effacement du barrage

L'abaissement du niveau d'eau en amont de l'ouvrage a consisté à mettre à plat le clapet, à attendre que le niveau d'eau se stabilise, puis à retirer le clapet avant de l'effacer : démanteler le barrage par sciage (scie à disque hydraulique), et découpe (scie thermique).



L'Argenton, aujourd'hui

## Réhaussement des radiers

Deux réhaussements ont été réalisés :

- un de 58 cm en aval du barrage,
- un second de 38 cm en amont du barrage.

L'ensemble des granulats apportés ont représenté un volume de 755 m<sup>3</sup>, soit environ 1 460 tonnes.

## Frayère à brochets

L'aménagement de la frayère a consisté à :

- retirer toute la végétation présente,
- curer la vase qui s'était accumulée,
- terrasser les berges et le fond pour garantir un assec estival et un ennoisement hivernal,
- créer un canal d'entrée pour connecter la frayère
- aménager une passerelle

## Cheminement piéton et passage à gué

Suite au droit de passage octroyé au public, un cheminement piéton a été créé afin que les promeneurs, pêcheurs et autres usagers du site puissent profiter du site.



# Impacts des plans d'eau sur cours

Restauration de la continuité écologique dans les Deux-Sèvres

## Restauration des Sources du Thouet

La Communauté de Communes Val-de-Gâtine est propriétaire du plan d'eau des sources du Thouet implanté sur le « site d'interprétation des sources » aménagé sur la commune de Beugnon-Thireuil. Ce plan d'eau était fortement envasé et aucun usage n'y était recensé. Par ailleurs il altérait fortement la valeur biologique du site, aménagé au coeur du périmètre Natura 2000 « bassin du Thouet amont ». Afin de proposer une gestion adaptée de ce plan d'eau le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a été sollicité pour porter l'étude d'avant-projet d'aménagement. Au terme de l'étude le conseil communautaire a validé le projet d'effacement de la digue et de renaturation du Thouet. afin de répondre aux directives européennes relatives à la continuité écologique.

## Éléments techniques

Le chantier a débuté par la récupération et le déplacement des poissons. Puis, la dérivation des eaux d'alimentation de l'étang et la déconstruction lente de la digue afin d'assécher les vases. Ensuite, un lit de 120 mètres a été recréé avec apport de pierres pour sa stabilisation. Un abattage sélectif de la végétation des berges a été réalisé ainsi qu'un aménagement d'un gué pour le bétail et d'une passerelle pour les piétons. Le Thouet a retrouvé un écoulement dynamique au tracé sinueux.

Vidéo de valorisation :

<https://www.valleeduthouet.fr/galerie-de-photos.html>

**Budget** : 40 847€ ht



**Budget**  
232 000 € ttc

## Effacement du Lac de la Chaize de Bressuire

Le plan d'eau a été créé en 1970 pour alimenter l'abattoir à proximité. Avec une superficie de près de 2ha. le Lac de la Chaize se situe directement sur le lit du cours d'eau, le Ton. Comme indiqué par Philippe Courtin, président de l'Alevin bressuirais : « les pêcheurs ont souhaité que soit démoli le barrage car le lac s'était ensablé et était totalement envasé ». Le scénario retenu était de supprimer le plan d'eau et restaurer le Ton en réhabilitant l'ensemble du fond de vallée avec deux volets :

- la restauration et/ou l'accompagnement de la qualité des milieux,
- l'aménagement paysager du site avec la réalisation de plantations, l'aménagement de cheminement et la possibilité de réaliser des annexes hydrauliques (bras morts, mares...).

## Réalisation des travaux :

2016 : Vidange du plan d'eau progressive.  
Interventions à la pelleuse.

2017 : Assec

Abattage des peupliers, arbres, arbustes et broyage  
Effacement de l'ouvrage : travaux restauration du lit  
Travaux de comblement du plan d'eau  
Ouverture du nouveau lit  
Réalisation des cheminements en bois et du belvédère

# Restauration morphologique de la Courance

Ce projet est né de la volonté commune de l'AAPPMA de la Truite de Mère et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise d'améliorer le fonctionnement écologique de cette portion de la Courance.

## Pourquoi réaliser une restauration morphologique ?

Aménager la rivière suite à l'effacement d'ouvrages hydrauliques.

Diversifier les types d'écoulements et la variété des granulats.

Retrouver et améliorer la capacité d'accueil des espèces cibles.

## Les enjeux du chantier :

Améliorer la qualité écologique de la Courance.

Diminuer la largeur du lit mineur et augmenter les niveaux d'eau en période de basses eaux.

Permettre le déplacement et améliorer les habitats des espèces repères.



## En chiffres

2

ouvrages hydrauliques effacés

700

mètres linéaires de rivières restaurés

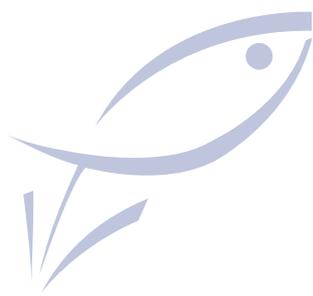
1932 m<sup>3</sup>

de granulats déposés dans la rivière



## Budget

139 000 euros



Ces journées techniques sont réalisées avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

